

2. Le ministère a-t-il comme politique de faire approuver les réponses aux questions de ce genre par le sous-ministre et, dans l'affirmative, quand M. Hudon a-t-il approuvé cette réponse?

3. Le gouvernement a-t-il adopté comme politique de permettre aux sous-ministres de participer à la préparation de réponses à des questions inscrites au *Feuilleton* qui les concernent?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): Le gouvernement assume la responsabilité des réponses qu'il fournit aux questions qui lui sont posées et des procédures de réponse. Il ne convient donc pas de fournir des renseignements sur les dispositions administratives internes prises à cet égard.

LE TRANSPORT AÉRIEN À FORT FRANCES—LA DIVISION DES SERVICES MÉDICAUX

Question n° 5720—**M. Reid:**

1. Quelle est la politique concernant le choix par la Division des Services médicaux du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, par la Direction des ressources en eau du ministère de l'Environnement, à Fort Frances, des compagnies aériennes pour le transport des fonctionnaires et quand cette politique a-t-elle été mise en vigueur?

2. A-t-on envisagé de recourir à des appels d'offres et des adjudications pour les contrats de transport aérien exigés par ces ministères et, a) sinon, pour quelles raisons, b) dans l'affirmative, comment expliquer la politique actuelle?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): En ce qui concerne Santé et Bien-être Canada: 1. L'utilisation des compagnies aériennes à Fort Frances repose sur des motifs de commodité pour les patients, les infirmières, les médecins en pratique privée, la disponibilité d'avions en hiver et en été, les services requis sans long préavis et la qualité du service. En raison du peu d'utilisation des transports aériens (à une localité, deux fois par mois au maximum), on n'a adopté aucune politique autre que celle mentionnée ci-dessus.

2. On n'a pas envisagé de recourir aux appels d'offres ou aux adjudications pour des contrats de transport aérien. La Division des Services médicaux partage souvent les frais de vol nolisé jusqu'au Lac La Croix avec d'autres ministères et organismes (par exemple: La Direction générale des Affaires indiennes, des Ressources en eau du Canada, la Société d'aide à l'enfance et le ministère des Services sociaux et communautaires de l'Ontario). a) Voir 1 ci-dessus. b) Sans objet.

En ce qui concerne Environnement Canada: 1. Il n'existe pas de politique particulière concernant le choix, par la Division des ressources en eau du ministère de l'Environnement, à Fort Frances, des compagnies aériennes pour le transport des fonctionnaires.

2. Nous n'avons pas envisagé de recourir à des appels d'offres et des adjudications pour les contrats de transport aérien. a) Cela n'a pas été envisagé en raison de la faible utilisation requise, habituellement environ 5 ou 6 nolisements d'une journée par année. b) Sans objet.

ENVIRONNEMENT CANADA—QUESTIONNAIRE SUR LA FAÇON DONT LES GENS PERÇOIVENT LES LOISIRS

Question n° 5741—**M. Huntington:**

1. Combien d'exemplaires du questionnaire du Service des pêches et de la mer du ministère de l'Environnement intitulé «Étude de la façon dont les gens conçoivent les loisirs» ont été distribués?

2. A-t-il été distribué dans toutes les provinces?

Questions au Feuilleton

3. A combien se sont élevées a) la préparation, b) l'impression, c) la distribution, d) la compilation des résultats du questionnaire, e) les autres dépenses afférentes?

4. Quels sont les nom et adresse de la société chargée de l'impression du questionnaire?

5. Combien d'affiches en couleur de 12 pouces sur 14 pouces sur les loisirs ont été imprimées pour répondre à la demande exprimée dans les questionnaires et quel en a été le coût total?

6. Quels sont les nom et adresse de la société chargée de l'impression de ces affiches?

7. Combien a-t-on reçu de demandes pour ces affiches?

8. Quel a été le coût global de l'étude?

M. George Baker (secrétaire parlementaire du ministre d'État (Pêcheries): Cette étude était une initiative conjointe du ministère provincial des loisirs et de la Conservation, de la Colombie-Britannique, et du Service des pêches et de la mer, du ministère de l'Environnement. Elle avait pour objet de déterminer la possibilité d'une substitution entre les activités récréatives naturelles et les activités récréatives artificielles, qui présentent un intérêt pour ces deux niveaux de compétence.

1. 4,667 propriétaires résidant en Colombie-Britannique ont reçu un exemplaire du questionnaire.

2. Le questionnaire n'a été distribué qu'en Colombie-Britannique.

3. Les coûts s'élevèrent à a) environ \$1,000 pour la préparation (estimation du temps rémunéré). b) \$3,974.33 pour l'impression. c) \$1,650 pour la distribution. d) La compilation des résultats n'est pas encore terminée, mais on en estime le coût à \$500, en partie assumé par le gouvernement provincial. e) Il n'y a eu aucune autre dépense afférente.

4. Le ministère des Approvisionnements et Services a fait une offre pour l'impression du questionnaire à la Société Marshall Printing, 367, rue Water, Vancouver 3 (Colombie-Britannique).

5. Le gouvernement provincial de la Colombie-Britannique a fourni gratuitement, à partir de stocks existants, des affiches en couleur de 12 po. sur 14 po. portant sur les loisirs.

6. Voir question numéro 5.

7. Il y a eu environ 2,400 demandes d'affiches en couleur.

8. Le coût global de l'étude s'est élevé à \$7,124.33 réparti sur trois années financières de la façon suivante: les coûts de préparation en 1974-1975, les coûts d'impression et une partie des coûts de distribution en 1975-1976, le restant des coûts de distribution et les coûts de compilation en 1976-1977.

LE POSTE DE M. G. COUSINEAU

Question n° 5746—**M. Cossitt:**

Monsieur G. Cousineau a-t-il été démis de son poste de président de la Commission d'assurance-chômage et, dans l'affirmative, pourquoi?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Non. M. Cousineau a démissionné de la présidence de la Commission d'assurance-chômage afin d'accepter le poste de conseiller spécial du président du Conseil du Trésor qui lui était proposé en préalable à sa nomination, le 8 juin 1976, au poste de président de Loto Canada Inc., société qui sera comptable au président du Conseil du Trésor.